

FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

Identificateur de produit **Nettoyant Contact QD™**

Autres moyens d'identification

72130 Code du produit

Usage recommandé Nettoyant pour produits électroniques

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabriqués ou vendus par:

Nom de la société CRC Canada Co. 2-1246 Lorimar Dr. **Adresse**

Mississauga, Ontario L5S 1R2

Canada

Téléphone 905-670-2291 Site Web www.crc-canada.ca

Courriel Support.CA@crcindustries.com

Numéro de téléphone

Dangers pour la santé

d'urgence

Urgence 24 heures 800-424-9300 (Canada)

(CHEMTREC) 703-527-3887 (International)

2. Identification des dangers

Aérosols inflammables **Dangers physiques** Catégorie 1

> Gaz sous pression Gaz comprimé Dangers physiques non classifiés ailleurs Catégorie 1 Corrosion cutanée/irritation cutanée Catégorie 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2 Toxicité pour la reproduction (fertilité) Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles -Catégorie 3 - effets narcotiques

exposition unique

Danger par aspiration Catégorie 1 Catégorie 2

Dangereux pour le milieu aquatique, danger **Dangers environnementaux**

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2

long terme

Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Mention de danger

Danger

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des veux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SDS CANADA 1 / 12 72130 Version n°: 01 Date de publication: 01-Décembre-2016

Conseil de prudence

Prévention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes

les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS Intervention

faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de fuite,

éliminer toutes les sources d'ignition. Recueillir le produit répandu.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Protéger de lumière du soleil. Stockage

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C

/122 °F.

Élimination Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers Aucun(e) connu(e).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
2-Méthylpentane		107-83-5	30 - 60
Naphta léger (pétrole), hydrotraité		64742-49-0	15 - 40
N-hexane		110-54-3	7 - 13
2,2,4-trimethylpentane		540-84-1	3 - 7
dioxyde de carbone		124-38-9	3 - 7
Alcool isopropylique		67-63-0	1 - 5
2,2-Diméthylbutane		75-83-2	0.1 - 1
2,3-Diméthylbutane		79-29-8	0.1 - 1
3-Méthylpentane		96-14-0	0.1 - 1

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut Inhalation

confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation Contact avec la peau cutanée : demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant

réutilisation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire Ingestion

vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de

l'estomac dans les poumons.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus

ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une

vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

Nom de la substance: Nettoyant Contact QD™ 72130 Version n°: 01 Date de publication: 01-Décembre-2016 Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un iet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources possibles d'ignition dans la zone environnante. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Nom de la substance: Nettoyant Contact QD™

SDS CANADA 72130 Version n°: 01 Date de publication: 01-Décembre-2016

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Les opérations de manipulation qui peuvent favoriser l'accumulation d'électricité statique comprennent, mais sans s'y limiter, les opérations de mélange, de filtration, de pompage à des débits élevés, de remplissage avec éclaboussures, de création de bruines ou de pulvérisations, de remplissage de réservoirs ou de contenants, de nettoyage de réservoirs, échantillonnage, de jaugeage, de changement de chargement et de camion aspirateur. Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler. même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Aérosol niveau 3.

Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

Valeur

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d	l'exposition de l'ACGIH
Composants	Type

Composants	Type	Valcui	
2,2-Diméthylbutane (CAS 75-83-2)	STEL	1000 ppm	
,	TWA	500 ppm	
2,3-Diméthylbutane (CAS 79-29-8)	STEL	1000 ppm	
,	TWA	500 ppm	
2-Méthylpentane (CAS 107-83-5)	STEL	1000 ppm	
•	TWA	500 ppm	
3-Méthylpentane (CAS 96-14-0)	STEL	1000 ppm	
,	TWA	500 ppm	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
,	TWA	200 ppm	
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	30000 ppm	
,	TWA	5000 ppm	
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm	
Canada, LEMT pour l'Alberta (Co	de de l'hvaiène et de la sécur	ité au travail, Annexe 1, Tableau 2)	
Composants	Туре	Valeur	
2,2,4-trimethylpentane (CAS 540-84-1)	TWA	1400 mg/m3	
,		300 ppm	
2,2-Diméthylbutane (CAS 75-83-2)	STEL	3500 mg/m3	
,		1000 ppm	
	TWA	1760 mg/m3	
		500 ppm	
		• •	

Nom de la substance: Nettoyant Contact QD™

SDS CANADA

72130 Version n°: 01 Date de publication: 01-Décembre-2016

Composants	Туре	Valeur
,3-Diméthylbutane (CAS 9-29-8)	STEL	3500 mg/m3
		1000 ppm
	TWA	1760 mg/m3
		500 ppm
l-Méthylpentane (CAS 07-83-5)	STEL	3500 mg/m3
		1000 ppm
	TWA	1760 mg/m3
		500 ppm
s-Méthylpentane (CAS 16-14-0)	STEL	3500 mg/m3
		1000 ppm
	TWA	1760 mg/m3
		500 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	984 mg/m3
		400 ppm
	TWA	492 mg/m3
		200 ppm
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	54000 mg/m3
		30000 ppm
	TWA	9000 mg/m3
		5000 ppm
Naphta léger (pétrole), nydrotraité (CAS	TWA	1590 mg/m3
54742-49-0)		400 nnm
N h (OAO 440 54 0)	T) A / A	400 ppm
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	176 mg/m3
		50 ppm
		l'exposition en milieu de travail pour les substances
chimiques, Réglementation sur la		
Composants	Туре	Valeur
2,2-Diméthylbutane (CAS 75-83-2)	TWA	200 ppm
2,3-Diméthylbutane (CAS /9-29-8)	TWA	200 ppm
2-Méthylpentane (CAS 107-83-5)	TWA	200 ppm
3-Méthylpentane (CAS 96-14-0)	TWA	200 ppm
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	15000 ppm
	TWA	5000 ppm
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	20 ppm
Canada. LEMT de Manitoba (Règle Composants	ement 217/2006, Loi sur la séc Type	curité et l'hygiène du travail) Valeur
2,2-Diméthylbutane (CAS	STEL	1000 ppm
75-83-2)	TWA	500 ppm
	1 1 1 1 1	
3-Diméthylhutane (CAS	STEI	1000 ppm
2,3-Diméthylbutane (CAS 79-29-8)	STEL	1000 ppm

2-Méthylpentane (CAS 107-83-5)

TWA

STEL

 TWA

500 ppm

500 ppm

1000 ppm

Composants	Туре	Valeur	
i-Méthylpentane (CAS 16-14-0)	STEL	1000 ppm	
	TWA	500 ppm	
Alcool isopropylique (CAS 57-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
lioxyde de carbone (CAS 24-38-9)	STEL	30000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm	
canada. LEMT pour l'Ontario. (Co composants	ontrôle de l'exposition à des aç Type	jents biologiques et chimiques) Valeur	
-		4000	
,2-Diméthylbutane (CAS 5-83-2)	STEL	1000 ppm	
0 B: (1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	TWA	500 ppm	
2,3-Diméthylbutane (CAS 9-29-8)	STEL	1000 ppm	
Máthulaonta = (CAC	TWA	500 ppm	
e-Méthylpentane (CAS 07-83-5)	STEL	1000 ppm	
Máthrula anta = - (OAC	TWA	500 ppm	
-Méthylpentane (CAS 6-14-0)	STEL	1000 ppm	
	TWA	500 ppm	
lcool isopropylique (CAS 7-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
ioxyde de carbone (CAS 24-38-9)	STEL	30000 ppm	
	TWA	5000 ppm	
I-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm	
1110/10/10 (0/10 110 01 0)			
anada. LEMT du Québec, (Minis	tère du Travail. Règlement sur Type	la qualité du milieu de travail) Valeur	
Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants 2,2,4-trimethylpentane			
Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants	Туре	Valeur 1750 mg/m3	
canada. LEMT du Québec, (Minis composants ,2,4-trimethylpentane	Туре	Valeur	
canada. LEMT du Québec, (Minis composants ,2,4-trimethylpentane	Type STEL	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm	
Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants 2,2,4-trimethylpentane	Type STEL	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3	
Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants 2,2,4-trimethylpentane CAS 540-84-1)	Type STEL TWA	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3 300 ppm	
canada. LEMT du Québec, (Minis composants ,2,4-trimethylpentane CAS 540-84-1)	Type STEL TWA	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3 300 ppm 3500 mg/m3	
canada. LEMT du Québec, (Ministemposants ,2,4-trimethylpentane CAS 540-84-1) ,2-Diméthylbutane (CAS	Type STEL TWA STEL	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3 300 ppm 3500 mg/m3	
Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants 2,2,4-trimethylpentane CAS 540-84-1)	Type STEL TWA STEL	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3 300 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3	
canada. LEMT du Québec, (Minis Composants 7,2,4-trimethylpentane CAS 540-84-1) 7,2-Diméthylbutane (CAS 5-83-2)	Type STEL TWA STEL TWA	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3 300 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm	
canada. LEMT du Québec, (Ministernation de Canada. LEMT de Ca	Type STEL TWA STEL TWA	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3 300 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 3500 mg/m3	
canada. LEMT du Québec, (Ministernation de Canada. LEMT de Ca	Type STEL TWA STEL TWA STEL	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3 300 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm	
Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants 2,2,4-trimethylpentane CAS 540-84-1) 2,2-Diméthylbutane (CAS 55-83-2)	Type STEL TWA STEL TWA STEL	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3 300 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 3500 mg/m3	
canada. LEMT du Québec, (Ministernation de Casanada. LEMT du Québe	Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3 300 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm	
canada. LEMT du Québec, (Ministernation de Casanada. LEMT du Québe	Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3 300 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 3500 mg/m3 500 ppm	
Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants 2,2,4-trimethylpentane CAS 540-84-1) 2,2-Diméthylbutane (CAS 2,3-Diméthylbutane (CAS 2,3-Diméthylbutane (CAS 2,3-Diméthylbutane (CAS 2,3-Diméthylbutane (CAS 2,3-Diméthylbutane (CAS	Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3 300 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 1760 mg/m3 500 ppm	
Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants 2,2,4-trimethylpentane CAS 540-84-1) 2,2-Diméthylbutane (CAS 2,3-Diméthylbutane (CAS 2,3-Diméthylbutane (CAS 2,3-Diméthylbutane (CAS 2,3-Diméthylbutane (CAS 2,3-Diméthylbutane (CAS	Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3 300 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 1760 mg/m3	
canada. LEMT du Québec, (Minis composants 7,2,4-trimethylpentane CAS 540-84-1) 7,2-Diméthylbutane (CAS 5-83-2) 7,3-Diméthylbutane (CAS 9-29-8) 7-Méthylpentane (CAS 07-83-5)	Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3 300 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 3500 ppm	
Canada. LEMT du Québec, (Minis Composants 2,2,4-trimethylpentane CAS 540-84-1) 2,2-Diméthylbutane (CAS 5-83-2) 2,3-Diméthylbutane (CAS 9-29-8) 2-Méthylpentane (CAS 07-83-5) 3-Méthylpentane (CAS	Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL TWA STEL	Valeur 1750 mg/m3 375 ppm 1400 mg/m3 300 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 3500 mg/m3 1000 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 1760 mg/m3 500 ppm 3500 ppm 3500 ppm 3500 ppm 3500 ppm	

Canada. LEMT du Québec,	(Ministère du Travail.	Règlement sur la q	jualité du milieu de travail)
-------------------------	------------------------	--------------------	-------------------------------

Composants	Туре	Valeur	
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3	
		500 ppm	
	TWA	983 mg/m3	
		400 ppm	
dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	STEL	54000 mg/m3	
ŕ		30000 ppm	
	TWA	9000 mg/m3	
		5000 ppm	
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)	TWA	1590 mg/m3	
,		400 ppm	
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	176 mg/m3	
,		50 ppm	

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillo n	Temps d'échantillonnag e
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*
N-hexane (CAS 110-54-3)	0.4 mg/l	2,5-hexanedion e, sans hydrolyse	Urine	*

^{* -} Pour des détails sur l'échantillonnage, veuiller consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

yeux

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants de protection en: Nitrile. Polychlorure de vinyle (PVC). Viton®.

Autre Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Porter un vêtement de protection

approprié.

Protection respiratoire S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites

d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est

indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Dangers thermiques

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physiqueLiquide.FormeAérosolCouleurClair. Incolore.OdeurAlcoolique.Seuil olfactifNon disponible.pHNon disponible.

Point de fusion et point de

congélation

-88.5 °C (-127.3 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition

50.6 °C (123 °F) estimation

Point d'éclair < -17.8 °C (< 0 °F) TVC

Taux d'évaporation Très rapide.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

0.9 % estimation

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

12 % estimation

Tension de vapeur 3017.1 hPa estimation

Densité de vapeur > 1 (air = 1)

Densité relative 0.72 estimation

Solubilité

Solubilité (eau) Négligeable.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau Température

254 °C (489.2 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible. **Viscosité** Non disponible.

Autres informations

Pourcentage de matières

volatiles

93.9 % estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Chaleur. Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux

incompatibles.

8 / 12

Matériaux incompatibles
Produits de décomposition
dangereux

Agents comburants forts. Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute

inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Ingestion L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut

provoquer une pneumonie chimique grave.

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et

physiques, chimiques et toxicologiques

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeur et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Composants Espèces Résultats d'épreuves

2,2,4-trimethylpentane (CAS 540-84-1)

<u>Aiguë</u>

Inhalation

CL50 Rat 118 mg/l, 4 heures

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Lapin 13900 mg/kg

Inhalation

CL50 Rat 16000 ppm, 4 heures

Orale

DL50 Rat 4700 mg/kg

Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)

Aiguë Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg

N-hexane (CAS 110-54-3)

<u>Aiguë</u>

Cutané

DL50 Lapin > 1300 mg/kg

Orale

DL50 Rat 15840 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

Provoque une irritation cutanée.

cutanée

Lésions oculaires Provoque une sévère irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

2,2,4-trimethylpentane (CAS 540-84-1) Irritant

Sensibilisation respiratoire Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

germinales plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Nom de la substance: Nettoyant Contact QD™

72130 Version n°: 01 Date de publication: 01-Décembre-2016

SDS CANADA

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Alcool isopropylique (CAS 67-63-0) Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoguer somnolence et des vertiges.

Toxicité pour certains organes

cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toute inhalation prolongée peut être nocive. Effets chroniques

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
2-Méthylpentane (CAS	6 107-83-5)		
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CE50	Daphnia	1 - 10 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	1 - 10 mg/l, 96 heures
Alcool isopropylique (0	CAS 67-63-0)		
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	7550 - 13299 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	9640 mg/l, 96 heures
Naphta léger (pétrole)	, hydrotraité (CAS 6	64742-49-0)	
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CE50	Daphnia	1 - 10 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	1 - 10 mg/l, 96 heures
N-hexane (CAS 110-5	4-3)		
Aquatique			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	2.101 - 2.981 mg/l, 96 heures

^{*} Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit. Persistance et dégradation

Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

2,2,4-trimethylpentane	5.18
2,2-Diméthylbutane	3.82
2,3-Diméthylbutane	3.42
2-Méthylpentane	3.74
3-Méthylpentane	3.6
Alcool isopropylique	0.05
N-hexane	3.9

Facteur de bioconcentration

Alcool isopropylique 3.16

Naphta léger (pétrole), hydrotraité 10 - 25000

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Nom de la substance: Nettoyant Contact QD™

SDS CANADA

72130 Version n°: 01 Date de publication: 01-Décembre-2016

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Élimination de déchet

Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Empty container can be recycled.

Ne pas contaminer les étangs, les provenant de résidus de

voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient produits / de produits inutilisés

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

Règlements locaux

Détruire conformément à

d'élimination

toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux

Non réglementé.

Emballages contaminés

Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU

UN1950

Désignation officielle de

AÉROSOLS, inflammables, Limited Quantity

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe

Danger subsidiaire Sans objet. Groupe d'emballage Dangers environnementaux Non.

Précautions spéciales pour

Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

Dispositions particulières

80

IATA

UN1950 **UN** number

UN proper shipping name

Aerosols, flammable, Limited Quantity

Transport hazard class(es) Class

2.1 Subsidiary risk

Not applicable. Packing group

Environmental hazards No.

ERG Code 10L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only

Allowed with restrictions.

IMDG

UN1950 **UN** number

UN proper shipping name

AEROSOLS, LIMITED QUANTITY

Transport hazard class(es) Class

2 Subsidiary risk

Packing group Not applicable.

Environmental hazards

Marine pollutant No.

Not available. **EmS**

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Transport en vrac selon Non déterminé(e).

l'Annexe II de MARPOL 73/78 et

le recueil IBC

Nom de la substance: Nettoyant Contact QD™

72130 Version n°: 01 Date de publication: 01-Décembre-2016

15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réalementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Nom de l'inventaire

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Inscrit.

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région

,		,
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Oui
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Oui
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Oui
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui
*La réponso « Oui » indique qu	la tous les composants du produit cont conformes aux ovigences d'entreposage du pays avant compétence	

^{*}La réponse « Qui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

01-Décembre-2016 Date de publication

Version n° 01

CRC # 957 **Autres informations**

Avis de non-responsabilité

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co..

Nom de la substance: Nettoyant Contact QD™

72130 Version n°: 01 Date de publication: 01-Décembre-2016

En stock (Oui/Non)*